DEPARTEMENT DES VOSGES

VILLE DE RAON L'ETAPE

EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT

DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

exercice: 29

Séance du 11 MARS 2014 A 20 H 30

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Quatorze, le 11 MARS 2014 A 20 H 30

Extrait affiché le : 12 Mars 2014

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M.HUMBERT.

1ère séance 2014.

<u>Présents</u>: M. HUMBERT Michel, Maire, M. CAJELOT Jacques, Mme MICHEL Irène, M. THOMACHOT Jean-Claude, Mme LAVAL Christiane, M. SALÉRIO Philippe, M. DAUTREY Roland, Adjoints.

Mme ABSALON Janine, M. BOURQUIN Jacques, Mme MATTERN Geneviève, M. SALTZMANN Michel, M. PIERRON Joël, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, Mme TRAXEL Carina, M. PIERRAT Benoît, Mme PANOWENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme DUPONT Virginie, M. BANSEPT Daniel, Mme LECOMTE Chantal, Conseillers Municipaux.

<u>Objet</u> : Demande de soumission au régime forestier.

Absents: M. MOUGIN Patrice, M. POIROT Christophe, Conseillers Municipaux.

N°4/2014

Absents excusés ayant donné pouvoir :

à	Mme MICHEL Irène
à	M. HUMBERT Michel
à	Mme LAVAL Christiane
à	M. CAJELOT Jacques
à	M. BANSEPT Daniel
à	Mme LECOMTE Chantal
	à à à à

Secrétaire de séance : Mme DUPONT Virginie.

Monsieur Philippe SALÉRIO, Maire-adjoint, expose au Conseil Municipal la nécessité de demander la soumission au régime forestier des parcelles cadastrées section A n° 60 et 567, situées au pied de la côte Beauregard, d'une superficie totale de 2 ha 86, qui avaient été acquises sur Monsieur TOUSSAINT Luc en 2007-2008 : cette soumission est la contrepartie conditionnelle à l'autorisation de défrichement pour la future voie de desserte des Carrières.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Décide unanimement de solliciter la soumission de ces parcelles au

régime forestier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire,